



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## JOP 2024 - Mobilisation des forces de l'ordre

Question écrite n° 4738

### Texte de la question

M. Davy Rimane interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la déclinaison dans les territoires d'outre-mer de la mobilisation annoncée des forces de sécurité intérieure à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. En effet, le 13 décembre 2022, le Gouvernement a diffusé aux préfets une circulaire consacrée à l'organisation des grands événements culturels et sportifs pendant les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. La circulaire annonce que seront mobilisées à cette occasion « toutes les unités de forces mobiles disponibles » afin de concentrer les ressources policières et gendarmiques autour des événements liés aux jeux. Alors que la sécurité est une compétence régalienne, la montée des violences et de l'insécurité dans les outre-mer est avérée, ainsi que le démontrent les analyses du service statistique ministériel de la sécurité intérieure. Pour illustrer ce propos, il peut être utile de rappeler que le taux d'homicides s'est établi en Guyane à 11,2 pour 100.000 habitants entre 2016 et 2021, contre 1,2 en moyenne nationale. Dans ce contexte de délinquance organisée et de tensions sociales croissantes, la création d'une antenne de policiers du RAID au premier semestre 2023 a été annoncée lors des Assises de la sécurité à Cayenne en septembre 2022. Six escadrons de gendarmerie mobile sont par ailleurs déjà présents sur le territoire, illustrant par là-même l'ampleur du défi sécuritaire auquel la Guyane est confrontée. Il lui demande ainsi de préciser si les effectifs déployés dans les territoires d'outre-mer sont concernés par cette mobilisation sans précédent et, le cas échéant, quelles solutions sont envisagées pour pallier cette carence qui menacerait la sécurité quotidienne des Guyanaises et Guyanais.

### Texte de la réponse

En métropole comme en outre-mer, la sécurité constitue une priorité du Gouvernement, notamment lors d'événements d'ampleur mondiale comme les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP 2024). La Guyane dispose actuellement de 7 EGM en renfort permanent depuis novembre 2022. Concernant la forte mobilisation annoncée des forces de sécurité intérieure à l'occasion des JOP 2024, les travaux de planification portant sur les bascules de forces en métropole pendant JOP 2024 sont en cours. Les arbitrages relatifs au dispositif de sécurisation des JOP tiendront naturellement compte d'une appréciation actualisée de la situation spécifique de chaque territoire en matière d'ordre public et de délinquance. Les problématiques de sécurité en outre-mer et singulièrement de la Guyane demeureront des points de vigilance permanents. Enfin, la Gendarmerie nationale conservera, pendant les JOP 2024, une capacité de réponse via la mise sur pied d'un réservoir de forces mobiles constitué en échelon national d'urgence projetable sous très court préavis sur tout le territoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Davy Rimane](#)

**Circonscription :** Guyane (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4738

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : Intérieur et outre-mer

**Ministère attributaire** : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 20 mars 2023

**Question publiée au JO le** : [17 janvier 2023](#), page 335

**Réponse publiée au JO le** : [11 juillet 2023](#), page 6486